

TL.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N° 96-384 DU 4 SEPTEMBRE 1996
Portant Abrogation des dispositions du
Décret N° 96-008 du 04 Janvier 1996
portant nomination à la Présidence de la
République**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu : la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant
Constitution de la République du Bénin ;
- Vu : la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour
Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- Vu : le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition
du Gouvernement ;
- Vu : le Décret n° 96-008 du 04 Janvier 1996 portant
nomination à la Présidence de la République ;

DECRETE

Article 1er : Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions du
Décret N° 96-008 du 04 Janvier 1996 susvisé en ce qui
concerne les personnes dont les noms suivent :

- Madame Vicentia BOCCO

Messieurs :

- Yacouba FASSASSI
- Justin A. ADJIKGUIN
- Latifou HOKPO
- Marcel de SOUZA
- Prosper VIGBE
- Joseph FANOUE
- Libéra HOUNZANGBE
- Valère HOUETO
- Jacques MAYABA

- Samson DOSSOUMON
- Mamert Coffi RANDOLPH
- Noël DOSSOU-YOVO
- Pascal GANDAHO
- Ossito MIDIOHOUAN
- Gualbert AYI
- Salomon Dansou GNANDJANON.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera communiqué et publié partout où besoin sera.

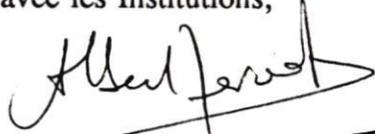
Fait à Cotonou, le 4 SEPTEMBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale
et des Relations avec les Institutions,



Albert TEVOEDJIRE
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH

AMPLIATIONS :

PR 6 AN 4 CES 2 CC 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16
SGG 4 DGBM-CF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3
Intéressés 17 JO 1.-